

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU 1^{er} Rapide de Petit-Caux.

Article 1 : Présentation L'Association

Club organisateur : échiquier de Petit-Caux

Nom du tournoi : 1^{er} Rapide de Petit-Caux

Date : dimanche 10 Mars 2019.

Lieu : Salle René Cassin, rue du Val des Comtes, St Martin en Campagne, 76370 Petit-Caux.

Le tournoi est homologué FIDE : prise en compte Elo FIDE en Avril 2019

Le tournoi compte pour le challenge des rapides de Seine-Maritime.

Il est ouvert à tous les licenciés A ou B. La licence peut être prise sur place.

Article 2 : Règles et Appariements

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.5).

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} Congrès de Goynuk, entrée en vigueur le 01 Janvier 2018).

L'article A.4 s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 2018)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde, tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Cadence : 15 minutes + 3 secondes par coup.

Article 4 : Horaires

Ronde 1	10h00
Ronde 2	10h45
Ronde 3	11h30
Pause méridienne	
Ronde 4	14h00
Ronde 5	14h45
Ronde 6	15h30
Ronde 7	16h15
Remise des prix	17h00

Vérification des licences : dimanche 10 Mars 2019 de 9h00 à 9h45.

Clôture des inscriptions : dimanche 10 Mars à 9h45

Article 5 : Droits d'inscriptions

Adultes : 12€

Jeunes : 6€

La liste des prix figure en annexe et sera affichée dans la salle du Tournoi avant la ronde 4.

Les prix ne sont pas cumulables.

La présence du joueur ayant reçu un prix est obligatoire.

Les prix du classement général les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : Prix du classement général, puis Prix spéciaux.

Article 6 : Classement

Le départage des ex aequo :

- 1- Nombre de Parties Gagnées
- 2- Cumulatif
- 3- Buchholz

Article 7 : Forfaits

Le délai d'arrivée devant l'échiquier est zéro. Après le lancement de la ronde, un joueur arrivant en retard sera considéré comme forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 70 19 66 79 , en précisant ses nom et prénom.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme joueur ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE (affichée en annexe) et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

L'aire de jeu comprend la zone de jeu+ les toilettes + l'espace fumeur + la buvette.

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.

Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné.

Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction.

L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie.

Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11 : Arbitre Principal

M Gaëtan Deregnaucourt, Arbitre Fédéral Open 1 agréé FIDE.

Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 13 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principal :

Signé Gaëtan Deregnaucourt

L'organisateur :

Signé Sandrine Deregnaucourt